

AVANT PROGRAMME

Concours Dressage ÉquiPassion 2025

Dates de tenue du concours :

2 et 3 août 2025

Lieu :

Centre Équestre ÉquiPassion

490 route Grand Capsa, Pont-Rouge, QC

G3H 1K8

(418) 809-8001

Organisateur du concours :

Christine Boilard

Officiels :

Juge : Paul-Antoine Lepage

Commissaire : Valérie Charrette-Lemieux

Secrétaire : Julie Côté

Demande d'information :

Julie Côté

Téléphone : (418) 953-0557

Courriel: julcote77@gmail.com

Tous les formulaires et renseignements sont disponibles sur le site de l'Association Régionale Équestre de Québec « www.areq-qc.com/ ». Les règlements complémentaires de l'association régionale sont disponibles dans la section « Bottin » du site web.

Si vous désirez prendre connaissance des règlements régissant les concours chasseur-sauteur et de dressage, veuillez consulter le site Internet du Canada Équestre (CE) au : www.canadaequestre.ca

Le concours dressage ÉquiPassion est un concours sanctionné Bronze de Canada Équestre, 308 promenade Legget, bureau 100, Ottawa (Ontario) K2K 1Y6 et est assujetti aux règlements de CE.

Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujettie aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CE et sera tenue et jugée conformément au Manuel des règlements de CE. En plus des règles pour les divisions et classes spécifiques à l'Association Régionale Équestre de Québec.

AFFILIATIONS ET INSCRIPTIONS :

Tous les concurrents doivent être membres en règle de l'AREQ, de Cheval Québec et de Canada Équestre. Les numéros de membre de ces associations doivent apparaître sur toutes leurs fiches d'inscription. Pour qu'une inscription au concours soit acceptée, une copie des documents suivants doit OBLIGATOIREMENT accompagner l'inscription à chacun des concours.

- Cartes de membre en règle de :
 - L'AREQ
 - CHEVAL QUÉBEC
 - CANADA ÉQUESTRE (détenir la licence BRONZE ou supérieur)
- Test Coggins négatif de moins de 6 mois
- Certificat de vaccination à jour (influenza et herpès virus équin (rhino-pneumonie) au minimum). Tout cheval participant à un concours sanctionné par Canada Équestre doit satisfaire aux exigences de l'article A519, vaccination. Voir les règlements de Canada Équestre, section A Règlements généraux, article A519, Vaccination.

Des frais de pénalité (retard) de 25\$ seront chargés à toute inscription n'étant pas accompagnée des pièces jointes demandées à la date de clôture des inscriptions, à défaut de quoi l'inscription sera refusée et aucun dossard ne sera remis pour l'accès aux carrières, lequel est obligatoire pour participer aux concours et cumuler des points.

LISTE DES PRIX :

Classe : 55\$ par reprise

Stalle temporaire ripe fournie : 150\$

Cheval non participant : 50\$

Réchauffement : 25\$

Inscription tardive : 25\$

Frais obligatoires :

Frais d'administration: 35\$

Frais pour les secouristes : 10\$

Fonds de Dressage Canada : 12\$

Droits de contrôle antidopage : 4\$

Fonds des Jeux équestres du Québec : 5\$

LISTE DES ÉPREUVES

Initiation Reprises A, B et C

Entraînement Reprises 1, 2 et 3, Kür

Niveau 1 Reprises 1, 2 et 3, Kür

Niveau 2 Reprises 1, 2 et 3, Kür

Niveau 3 Reprises 1, 2 et 3, Kür

Niveau 4 Reprises 1, 2 et 3, Kür

Les épreuves devraient commencer vers 7H30 et se terminer vers 17H00. Des pauses sont prévues pour le changement de carrière de 20X40 à 20X60, pour le diner, et au cours de la session du matin et de celle de l'après-midi.

Sur acceptation de l'organisateur de concours, un participant pourra participer à une épreuve en mode hors-concours. Les substitutions de chevaux ne sont pas autorisées.

Il est à noter que les épreuves ne comptent pas pour les prix de Canada Equestre.

REMISE DES RUBANS

Les rubans seront octroyés en conformité aux règlements de Canada Equestre et de l'AREQ disponible à la section Bottin du site Web.

FORMULAIRE ET ENVOI DES INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font à l'aide du formulaire « Inscription au concours de dressage Bronze Equipassion 2025 ». Le formulaire peut être complété en ligne au lien suivant : Une copie des cartes de membre de Canada Equestre, Cheval Québec et AREQ ainsi qu'une copie du test Coggins et du certificat de vaccination devront obligatoirement être envoyées au secrétariat du concours en même temps que le formulaire d'inscription. L'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions.

DATE DE CLÔTURE POUR INSCRIPTION ET RÉSERVATION

Les inscriptions au concours et les réservations de stalles doivent parvenir au secrétariat du concours au plus tard le **18 juillet 2025 à 23H59 HAE**.

ANNULATIONS

Toute inscription annulée après la date de clôture (**18 juillet 2025**) ne sera pas remboursée. Les frais d'administration et de location de stalle seront facturés et devront être acquittés avant la fermeture du concours. La politique « Paiement reçu après la fermeture du secrétariat du concours » est également effective pour ce type de paiement.

INSCRIPTIONS TARDIVES

Des frais supplémentaires de 25\$ seront chargés pour toute inscription et réservation de stalle tardive (reçue après la date de clôture), ainsi que pour toute inscription dont les pièces requises (cartes de membre, vaccins, coggins) ont été transmis après la date de clôture.

PAIEMENT

Le secrétariat du concours ferme ses portes une heure après la dernière épreuve de la journée du concours, soit le dimanche. Les factures doivent être réglées sur le site en argent, par chèque ou par virement interac. Tout paiement reçu après cette date entraînera automatiquement des frais supplémentaires de 25\$ en plus des intérêts courus de 2% par mois.

NUMÉRO DE CONCOURS

Le numéro devra être remis au secrétariat au moment d'acquitter la facture. Les numéros de concours doivent être portés et visibles en tout temps dans les aires d'échauffement ainsi que dans les manèges du concours.

ARRIVÉE/DÉPART

L'arrivée des chevaux sur les lieux du concours pourra se faire à compter du jeudi **31 juillet 2025 à 18H**. Tous les chevaux devront avoir quitté les lieux avant 18H00 le dimanche à moins d'une entente particulière avec l'organisateur du concours. La personne responsable doit aviser le secrétariat du départ des chevaux. **Le comité organisateur doit être contacté pour planifier l'arrivée des chevaux sur le site.** Les participants pourront s'échauffer dans la carrière de dressage le vendredi 1^{er} août 2025.

STATIONNEMENT

Afin de protéger les spectateurs, les participants et les chevaux, certains endroits spécifiques sont désignés pour le stationnement. Nous vous demandons de bien respecter les recommandations du préposé aux stationnements ou les avis affichés à cet effet.

LES LIEUX ET LES ÉCURIES

On demande à tous les participants de bien vouloir respecter les lieux et les écuries du concours. Les installations dans les écuries sont strictement prévues pour les propriétaires et les locataires. Par conséquent, les participants de l'extérieur ne pourront utiliser les douches et les boxes même s'ils sont libres, sauf pour les participants ayant réservé des boxes qui leur ont été assignées pour la durée du concours.

ESPACES POUR ACCÈS AUX CARRIÈRES

Les espaces pour l'entrée des chevaux sur les carrières sont réservés exclusivement aux concurrents, aux entraîneurs et aux chevaux. Aucune autre présence ne sera tolérée, pour qui que ce soit. Ceci est pour votre sécurité. La carrière d'exercice (échauffement) est réservée exclusivement aux concurrents, entraîneurs et aux chevaux en préparation pour leurs épreuves. Pour des fins de sécurité, la présence d'aucun spectateur, quel qu'il soit, ne sera tolérée.

STATUT D'ENTRAINEUR

Le niveau d'entraîneur requis pour toutes les compétitions sanctionnées est le statut d'entraîneur titulaire d'une licence. Les entraîneurs sans statut ou détenteurs d'un statut enregistré doivent faire la demande d'un statut d'entraîneur temporaire directement auprès de Canada Équestre. L'auto-coaching est autorisé pour les cavaliers majeurs seulement.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Tout cheval prenant part à toute épreuve d'un concours peut, lorsqu'il se trouve sur les lieux du concours, être désigné pour subir un test de contrôle antidopage.

Énoncé de principe :

Canada Équestre (CE) encourage le respect des principes de traitement sans cruauté des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence. À cette fin, tous les adhérents s'engagent à:

- tenir compte en premier lieu et dans toutes ses activités du bien être des chevaux, quelle que soit leur valeur.
- exiger que les chevaux soient traités avec la bonté, le respect et la compassion qui leur sont dus et ne soient jamais traités avec cruauté.
- veiller à ce que tous les sportifs équestres y compris les propriétaires, les entraîneurs et les concurrents ou leurs agents respectifs prodiguent à leurs chevaux et à ceux qui leur sont confiés pour diverses raisons tous les soins nécessaires durant leur manipulation, leur traitement et leur transport.
- assurer un bien-être continu aux chevaux en recommandant la tenue d'exams vétérinaires à intervalles réguliers et en conférant avec les professionnels des soins vétérinaires et les officiels des concours dans le but d'atteindre l'application de normes supérieures en matière d'alimentation, de soins de santé, de confort et de sécurité dans le traitement courant prodigué aux chevaux
- fournir des renseignements à jour sur le Code de pratiques pour les soins et la manipulation des équidés et d'autres initiatives de santé et de bien-être équin.
- continuer d'appuyer la recherche scientifique relative à la santé et au bien-être équin.
- exiger des propriétaires, des entraîneurs et des concurrents qu'ils prennent connaissance des règlements des organismes dont ils relèvent et des règlements de l'industrie relatifs à tous les concours équestres et qu'ils respectent cette réglementation.
- promouvoir activement l'élaboration et le respect de règles et règlements des concours dont l'objet est de protéger le bien-être des chevaux.

La norme d'évaluation d'une conduite ou d'un traitement est établi en fonction de ce qu'une personne possédant les connaissances et l'expérience en compétition et dans les méthodes d'entraînement de chevaux estime être une conduite ou un traitement cruel, abusif ou inhumain.

Conformément à l'article A801, par son inscription à un concours sanctionné par Canada Équestre, la personne responsable consent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujettis aux dispositions des statuts et des règlements de Canada Équestre et à tout règlement supplémentaire établi par le concours. Chaque concurrent, en quelque qualité que ce soit, à un concours sanctionné par Canada Équestre est responsable de bien connaître les statuts et les règlements applicables de Canada Équestre, ainsi que tout règlement supplémentaire établi par le concours, s'il y a lieu. Ne participez pas à ce concours en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujetti aux statuts et aux règlements de Canada Équestre et à tout autre règlement établi par le concours.

Conformément à l'article A602, le participant doit fournir le nom de son entraîneur.

ANNEXE 1 – HORAIRE PRÉVU

CONCOURS DRESSAGE BRONZE 2025 CENTRE ÉQUESTRE ÉQUI PASSION 2 ET 3 AOÛT 2025

CLASSES

Initiation

Reprise A

Reprise B

Reprise C

Entraînement

Reprise 1

Reprise 2

Reprise 3

Kür

Niveau 1

Reprise 1

Reprise 2

Reprise 3

Kür

Niveau 2

Reprise 1

Reprise 2

Reprise 3

Kür

Niveau 3

Reprise 1

Reprise 2

Reprise 3

Kür

Niveau 4

Reprise 1

Reprise 2

Reprise 3

Kür

Catégories:

Junior

Adulte amateur

Ouvert